

Annexe au formulaire de demande d'allocations d'initiation au travail

Plan d'initiation

Afin de nous permettre de statuer sur votre demande, veuillez décrire la formation/initiation prévue, ainsi que les compétences à acquérir et/ou à renforcer. Le plan de formation/initiation doit être détaillé en indiquant la personne responsable et la durée des différentes parties de formation.

La durée de l'AIT est liée à la durée de la formation / initiation et à l'âge de la personne engagée. **Toutefois elle ne peut excéder 6 mois pour les personnes âgées de moins de 50 ans et 12 mois pour les personnes âgées de 50 ans et plus.**

Détailler les compétences professionnelles à renforcer ou à acquérir (connaissances techniques, informatiques, secteur d'activité, environnement de travail, etc.) :

Formations prévues	Compétences à acquérir / à renforcer	Personne en charge de la formation	Durée prévue (en jours ouvrables)

Des formations à l'externe, financées par l'employeur, sont-elles prévues, si oui lesquelles :

Libellé de la formation / cours	Durée	Institut de formation	Coût

Remarques :

--